Fédération Française de Spéléologie

SPÉLÉOLOGUES ET CHARGÉS DE MISSIONS NATURA 2000

PRÉSERVER LE PATRIMOINE SOUTERRAIN

- Organisation et rôles des spéléologues dans la préservation du patrimoine souterrain
- Protection et valorisation du patrimoine souterrain
- Recherches de financements
- Conclusion et coordination avec Natura 2000

ORGANISATION ET RÔLES DES SPÉLÉOLOGUES

DANS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE SOUTERRAIN

Qui sont les spéléologues ?

- Alfred-Edouard Martel en 1895, fonde la Société de spéléologie.
- Spéléologie : Science des Cavernes
- « *La spéléologie reflète peut-être moins une attitude momentanée qu'un comportement d'ensemble,* ***une façon d'être avec les autres et avec la nature, une correspondance, une intimité avec les splendeurs sincères du sous-sol.*** *» (Dressler et Minvieille)*

Organisation de la FFS

- En 1963 **est créée la Fédération Française de Spéléologie (FFS) récemment devenue la FFSC.**
- La fédération s'est structurée progressivement avec la création de commissions spécialisées. **18 commissions dont les Commissions scientifique et environnement.**
- Elle est administrée **bénévolement** par un conseil d'administration, élu en assemblée générale pour quatre ans.
- Elle licencie **7 400 membres** et anime un réseau national de **375 clubs**, **75 comités départementaux et 14 régionaux.**

Organisation de la FFS

- La Fédération assure **l'enseignement** des disciplines EFS, EFC et EFPS.
- Depuis 2006, la Fédération est **agréée par le ministère de l'Intérieur** pour la gestion des secours spéléologiques. Le Spéléo Secours Français, commission organisant les secours souterrains, fut créé bien avant, en 1977. À ce titre, la Fédération est la **seule fédération sportive en France à assurer bénévolement ses secours, sur réquisition de l'État.**
- Elle dispose depuis 1978 d'un **agrément environnement**.

Organisation de la FFS

- La Fédération a signé de **nombreux accords internationaux** avec la Roumanie, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et Cuba et soutient une trentaine d'expéditions chaque année.
- La Fédération est **membre de la Fédération spéléologique européenne** (FSE) et dispose de représentants à **l'Union internationale de spéléologie** (UIS) et à la **Fédération internationale du canyonisme** (FIC).
- Elle a mis en place le **Conservatoire du milieu souterrain**, un dispositif visant à protéger des cavités présentant un intérêt naturel, culturel ou hydrogéologique dont l'antenne de l'Aude a été le premier labellisé.

RÔLES DES SPÉLÉOLOGUES

DANS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE SOUTERRAIN

La FFS est **agréée « Protection de l'environnement »**

Les spéléologues s'engagent dans :

- **La recherche et l'étude** du milieu souterrain (inventaires, cartographies, suivis)
- **La formation** des pratiquants aux bonnes pratiques environnementales : charte du pratiquant, respect du monde souterrain – géologique, biotope…
- **La sensibilisation du public**
- **Le nettoyage et la restauration** de cavités dégradées
- **La mise en place de sites protégés** via le Conservatoire du milieu souterrain
- **La participation à des projets de conservation**, notamment sur les chiroptères

Fédération Française de Spéléologie

photo : Philippe Crochet

Fédération Française de Spéléologie

Ecole Française de Spéléologie

Toutes les espèces de chauves-souris de France métropolitaine sont protégées par la loi. Elles font l'objet d'un plan national d'actions définissant les priorités d'actions pour leur conservation. Ce dernier, rédigé par la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM), animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) est piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté (DREAL). La Fédération Française de Spéléologie est partenaire de la bonne mise en œuvre de ce plan d'actions pour le volet « milieux souterrains ». Parmi les pressions susceptibles d'affecter les populations de chauves-souris, une concerne plus particulièrement notre activité : la perturbation dans les gites souterrains.

Les spéléologues sont les garants de la préservation des écosystèmes souterrains. Sur la base de l'expérimentation réussie du CDS 46, la FFS a édicté un code de bonne conduite du spéléologue à respecter en présence de chauves-souris .

CHARTE DE BONNE CONDUITE DU SPÉLÉOLOGUE EN PRÉSENCE DE CHIROPTÈRES

Je prépare une exploration dans une cavité :

Si elle est disponible auprès du CDS, je consulte la "Liste des sites majeurs à chauves-souris du département" : si la cavité choisie y figure, je respecte les périodes à ne pas fréquenter.
En cas de doute, je prends contact avec la Commission environnement du CDS concerné.

J'arrive à l'entrée d'une cavité équipée d'un panneau signalant la présence de chauves-souris

Je fais demi-tour si je suis dans une des périodes mentionnées comme étant à éviter.

Je suis en exploration et rencontre une colonie de chiroptères (groupe de quelques dizaines à plus de 1000) :

Je fais demi-tour quelle que soit la saison. J'avertis la Commission environnement du CDS concerné.
Je peux revenir à une autre saison, la présence des chauves-souris étant saisonnière.

Je suis en exploration et rencontre des chauves-souris isolées :

Je poursuis mon exploration en respectant les règles de cohabitation suivantes :

- Je ne m'attarde pas dans la portion de cavité utilisée par les chauves-souris,
- Je ne stationne pas à proximité des chauves-souris et je ne les éclaire pas (pas d'observation directe que ce soit avec ou sans lampe acétylène),
- Je limite le plus possible le dérangement par le bruit et la parole lors de ma progression (bruits métalliques et bruits de pas sur les cailloux notamment),
- Je fais attention à la présence de chauves-souris dans les passages étroits,
- Si elles se mettent à bouger ou simplement à faire des tractions avec leurs pattes, alors je m'éloigne au plus vite et en silence afin qu'elles retrouvent le calme dans les plus brefs délais..
- Si le nombre de chauves-souris est assez élevé (au moins une dizaine), j'en informe la Commission environnement du CDS concerné.

Fédération Française de Spéléologie

RÔLES DES SPÉLÉOLOGUES

DANS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE SOUTERRAIN

- Ces actions reposent sur une vision où **nature et culture ne sont pas opposées.** Les spéléologues ont du mal à se reconnaître dans l'idéal de « naturalité » qui sous-tend les politiques actuelles de protection de l'environnement.
- Le concept de « naturalité » fait référence pour les aires de protection forte : *Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne …* »

PROTÉGER AUTREMENT, DE FAÇON COLLECTIVE ET CITOYENNE

La FFS a créé en 1996 le **Conservatoire du milieu souterrain**.

Le Conservatoire s'intéresse à tous les milieux souterrains, naturels et artificiels (mines, carrières...), ayant une forte valeur patrimoniale et nécessitant une gestion adaptée pour leur protection. Cet environnement fragile recèle un patrimoine remarquable :

- Concrétions et cristaux, faune cavernicole, paysages karstiques, ... ,
- Ressources en eau,
- Richesses archéologiques et culturelles, certaines étant mondialement connues.
- Dans le cadre des actions menées par la FFS afin de protéger le milieu souterrain, la FFS a créé le **label « Conservatoire du milieu souterrain »**. À travers cette démarche, elle souhaite valoriser et garantir des bonnes pratiques en matière de gestion des sites.
- Le CDS de l'Aude a reçu la délégation départementale du CMS en 2025, et a labellisé la **grotte de Balbonne** en cours d'année 2025 également.

Fédération Française de Spéléologie

PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE SOUTERRAIN

LOGOS du CMS

Aude
Conservatoire
du milieu souterrain

Site labellisé
Conservatoire
du milieu souterrain

PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE SOUTERRAIN

Protéger autrement, de façon collective et citoyenne

Processus de labellisation

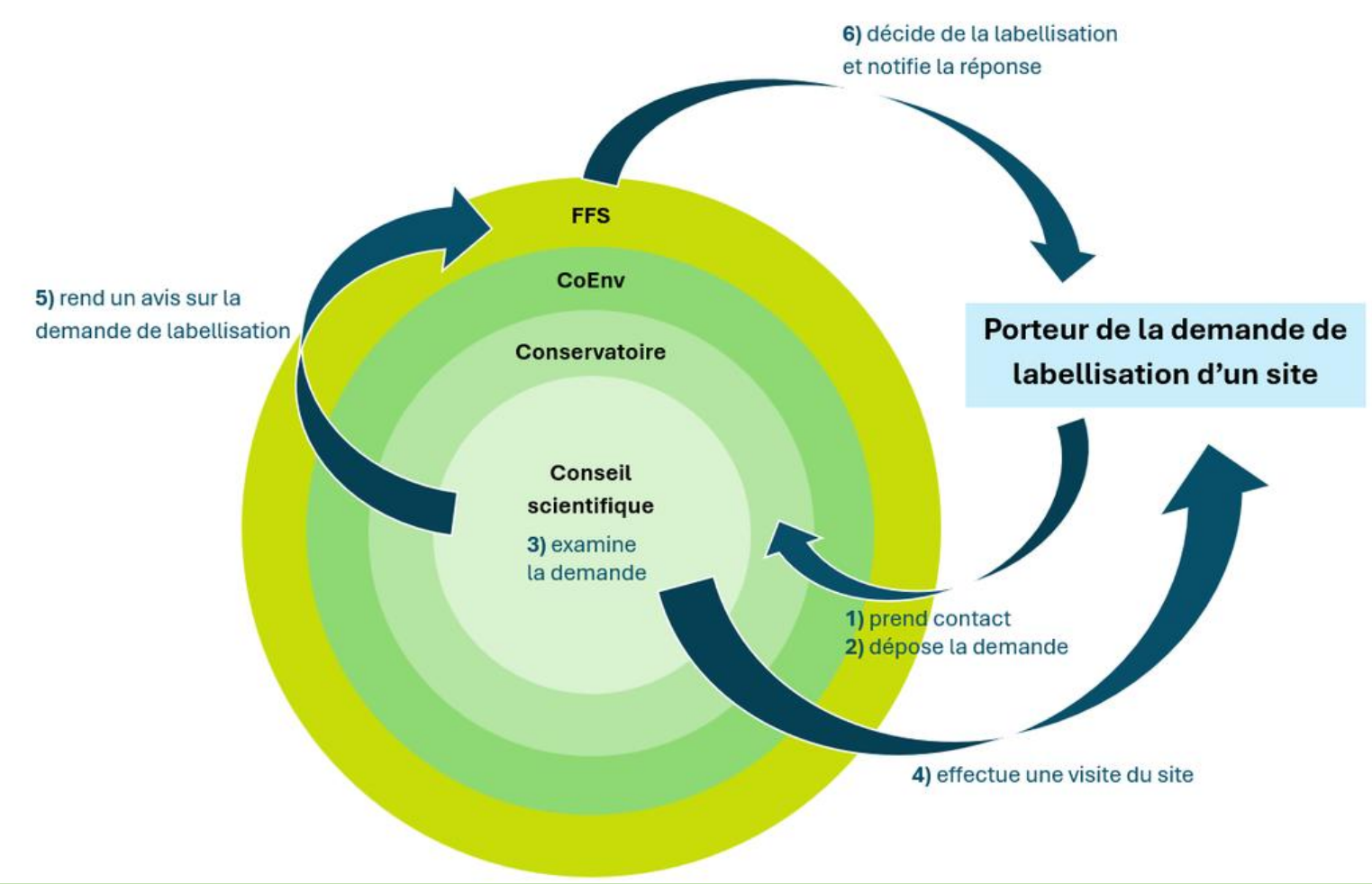

MESURES DE PROTECTION AU SEIN DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Le CDS de l'Aude contribue à la connaissance des milieux karstiques (fichier informatisé de cavités, base de données collaborative Grottocenter) et s'implique fortement dans la gestion et la protection concertées des milieux karstiques au travers des actions suivantes :

- Participation au comité de gestion de la Réserve Naturelle du TM 71
- Implication dans le réseau Natura 2000
- Collaboration avec le Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes
- Partenariat avec la DRAC
- Acteur dans le suivi et la protection des chiroptères
- Membre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
- Collaboration avec l'Office National des Forêts
- Partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aude et l'Agglo de Carcassonne

Le CDS met en place un cadre cohérent:

- Inscription en ENS du CD de l'Aude pour cinq cavités du massif des Soulanes de Nore (Trou de Balbonne, Trou des Vents d'Anges, Aven du ruisseau de Castanviels, Mine de Combe Lambert, Mine de Rieussec).
- Dans le cadre de la SNAP, ces cavités vont faire l'objet de classements en APPG, encours de rédaction

RECHERCHES DE FINANCEMENTS

CONSTAT

Le CDS de l'Aude **n'a pas de salarié**, et aujourd'hui plus que jamais **le bénévolat a ses limite**s.

La complexité des situations, les enjeux patrimoniaux et biologiques cruciaux, la vulnérabilité croissante des sites souterrains, la technicité des dossiers à monter impliquent des changements de moyens et une montée en puissance que nos bénévoles ne peuvent plus assurer seuls.

Le CDS a donc monté un dossier **Fonds Vert sur 3 ans**, dont les objectifs principaux sont:

- Mettre en **sécurité** les différents sites, les surveiller et gérer la fréquentation
- **Regrouper** les différents acteurs du territoire pour renforcer les actions de protection du milieu souterrain
- **Approfondir les connaissances naturalistes** (inventaires biospéléologiques, géologie, hydrologie, climatologie, minéralogie)
- Faire classer en APPG tous les sites afin d'assurer une protection forte avec la garantie de l'État et les autorisations légales de placer les sites sous vidéo-surveillance (demande en cours pour le Trou de Balbonne).

CONCLUSION ET COORDINATION AVEC NATURA 2000

Pour conclure, je reprends les termes du document rédigé par Philippe Fleury et Marie-Clélia Lankester *(Les engagements des spéléologues dans la protection du monde souterrain - 2025)* qui me semble parfaitement adaptés à notre rencontre :

Un nombre croissant d'acteurs se préoccupe de protection des grottes et cavernes. Différentes controverses les agitent. La première est ***interne à la communauté spéléologique*** *entre partisans d'un libre accès sans contrainte et ceux qui s'engagent dans des actions de protection. L'autre****, entre spéléologues et non spéléologues****, concerne une confrontation entre nature et société et la référence non partagée à un idéal de naturalité. Les solutions à privilégier font également débat,* ***la FFS a fait le choix de privilégier la formation*** *et de mobiliser une gamme de solutions à adapter à chaque cas.* ***La fermeture physique permanente est envisagée comme l'ultime recours à la différence de nombreux acteurs de l'environnement, certains en faisant même une panacée.***

Dans le contexte actuel, l'essentiel des actions de protection qui se mettent en place ciblent l'une ou l'autre des dimensions patrimoniales des grottes, biologique, géologique ou culturelle, et peinent à se saisir de la pluralité des relations que les hommes ont avec le monde souterrain.

C'est sans doute ici que réside l'enjeu de travailler ensemble

et de prendre enfin au sérieux la concertation

Fédération Française de Spéléologie

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE DE L'AUBE

MERCI !